

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires étrangères
et du développement international

Arrêté du 17 septembre 2015 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2014 portant nomination des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps des adjoints techniques de chancellerie

NOR : MAEA1521928A

Le ministre des affaires étrangères et du développement international,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2008-342 du 14 avril 2008 relatif à l'appellation du corps des adjoints administratifs et à l'appellation du corps des adjoints techniques du ministère des affaires étrangères et européennes ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2007 modifié instituant des commissions administratives paritaires au ministère des affaires étrangères et européennes ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2014 portant nomination des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps des adjoints techniques de chancellerie ;

Vu la lettre de démission en date du 15 septembre 2015 de Mme Brigitte CAMPS, adjoint technique de 2^{ème} classe de chancellerie, de son siège de son mandat de représentante suppléante du personnel à la commission administrative paritaire des adjoints techniques de chancellerie,

Arrête

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 19 décembre 2014 est ainsi modifié pour ce qui concerne le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe de chancellerie :

Adjoints techniques de 2^{ème} classe de chancellerie

Titulaires :

- M. Olivier WILLIAM (CFDT-MAE)
- M. Benoît PATAILLE (CGT-MAE)

Suppléants :

- M. Vincent CAMPO (CFDT-MAE)
- M. Vincent DUBRAIL (CGT-MAE)

Article 2

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait à Paris, le 17 septembre 2015

Pour le ministre des affaires étrangères et du
développement international et par délégation

Le sous-directeur de la politique
des ressources humaines
C. MANUEL